



Plateforme d'expertise IVG
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'actions suivante :
ACTIONS DE FORMATION



N° 8247

Organisme enregistré par l'Agence nationale de DPC
Retrouvez toute l'offre de DPC sur www.monodpc.fr

Formation à la pratique de l'IVG médicamenteuse en ambulatoire – programme théorique 5 et 6 décembre 2022 en présentiel – AUBENAS – CH d'Ardèche Méridionale

INTERVENANTS

LANCE BURCEZ Adeline, sage-femme (CH d'Ardèche Méridionale Aubenas)
LEVEQUE Noémie, médecin généraliste (centre de planification Hôpitaux Drome-Nord)
PUILLOUX Justine, Conseillère Conjugale et Familiale (Planning Familial de Valence)

Public et pré-requis : sages-femmes et médecins généralistes en activité, libéraux ou salariés, ou en cours d'études.

Validation : assiduité conditionnant la remise d'une attestation de formation théorique – **Evaluation :** pré- et post-tests ; évaluations en cours de formation. Un questionnaire de satisfaction sera rempli par les participants en fin de session.

Outils pédagogiques et techniques : brainstormings et évaluations des connaissances préalables aux exposés théoriques ; études de cas cliniques ; ateliers débat ; jeux de rôles. Logiciel de visioconférence & outils interactifs (envoi de tutoriels en amont et appui technique pendant la formation).

Pratique : En complément de cette formation théorique, 5 demi-journées de stage pratique seront effectuées dans un CIVG en vue de la signature d'une convention pour la pratique de l'IVG en ambulatoire (plus d'informations lors de la formation).

PROGRAMME – Jour 1

8h30-9h00 Accueil des participants
9h00-9h30 Présentations — Présentation de la journée — Objectifs de la formation
Attentes des participants – Pré-test
9h30-10h15 Épidémiologie (rapport annuel de la DRESS) – Loi et accès à l'IVG : évaluation des connaissances
10h15-10h30 *Pause*
10h30-11h00 Historique — Les lois 2001 et 2016
11h00-12h00 Les représentations de l'IVG
12h-12h30 Pharmacologie — Protocoles
12h30-14h00 *Déjeuner*
14h00-15h30 Indications et contre-indications à l'IVGM – Critères de diagnostic de grossesse et échographie
15h30-15h45 *Pause*
15h45-16h15 Modalités pratiques de l'IVG médicamenteuse en ville
16h15-17h45 Accueil de la demande d'IVG (partie 1) – Aide au choix de la méthode


Jour 2

8h30-9h15 Accueil (15') — Retour sur la première journée
9h15-10h Gérer les complications — Effets indésirables
10h-11h15 Suivi d'une IVG médicamenteuse en ville
(*Pause 10h45-11h00*)
11h15-12h00 Environnement professionnel – Travail en réseau — Rôle des CCF
12h00-13h30 *Déjeuner*
13h30-14h30 Contraception
14h30-15h15 Différentes techniques d'IVG — Conventionnement – Organisation du stage pratique
15h15-15h30 *Pause*
15h30-16h30 Accueil de la demande d'IVG (partie 2) – Orientation des femmes – Représentations et difficultés pressenties
16h30-17h00 Evaluations — Clôture de la formation

COÛT DE LA FORMATION (repas du midi et supports de formation compris) :

- Inscription à titre individuel : **350 €/participant**.
- Prise en charge formation continue (DPC ou prise en charge employeur) : **520 €/participant**.
Dépôt de garantie de 350 € demandé aux professionnels souhaitant une prise en charge DPC (chèque encaissé en cas de réponse négative de l'ANDPC ; en cas de prise en charge partielle des frais d'inscription, le complément sera demandé).
- Étudiants (internes médecine générale & sages-femmes) : gratuit ; 3 par session dans la limite des places disponibles.

LIEU : CH d'Ardèche Méridionale – AUBENAS (salle à déterminer).

 **Accessibilité :** Les sessions sont organisées dans des structures respectant la réglementation ERP et les normes d'accessibilité PMR. Pour tout autre besoin spécifique, merci de nous contacter à : contact@pleiraa.org

INSCRIPTIONS : Confirmation par mail à contact@pleiraa.org ; bulletin d'inscription à retourner, avec les éléments demandés.
Demande de prise en charge DPC : modalités transmises une fois l'inscription effectuée auprès de Pleiraa.